# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS FAUCILLES

eau potable

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	
	1.5.1.		
	1.5.2.		
	1.6.	Eaux traitées.	
	1.6.1.		
	1.6.2.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.6.3.		
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.6.6.		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		cation de l'eau et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.1.	Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
Э.		•	
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.		
	3.3.2.	1 /	
	3.3.3.	1 '	
	3.3.4. 3.4.	J , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	20
	3.4. 3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur! Signet non dé	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur! Signet non dé	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	
4.		cement des investissements.	
4.			
	4.1.	Branchements en plomb	
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	22
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	22
		ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
_		dernier exercice	
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	25

# 1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

t								
Le	service est géré au niveau ☐ <b>communa</b> ☑ <b>intercom</b>		ıal					
•	Nom de la collectivité : SYNDICAT IN	NTE	RCOM	MUNAL DI	ES EAUX DES I	MONTS FAUCIL	LES	
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable							
•	Caractéristiques (commune, EPCI et ty	pe,	etc.) : S	Syndicat Inte	rcommunal à Vo	cation Unique		
•	Compétences liées au service :			Oui	Non			
	Production			$\overline{\mathbf{A}}$				
	Protection de l'ouvrage prélèvement (1)	e	de					
	Traitement (1)							
	Transfert			$\square$				
	Stockage (1)			$\boxtimes$				
	Distribution							
	(1) A compléter							
•	Territoire desservi (communes adhéren Charmois-l'Orgueilleux, Dombasle-dev Vallois, Pierrefitte, Pont-lès-Bonfays, I	vant	-Darne	y, Dommarti	n-lès-Vallois, Es	cles, Jésonville, L		
•	Existence d'une CCSPL		Oui			☑ Non		
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT		Oui, da	ate d'approb	ation*:	Non		
•	Existence d'un règlement de service	$\boxtimes$	Oui, da	ate d'approb	ation*:	Non		
•	Existence d'un schéma directeur		Oui, da	ate d'approb	ation*:			
t	1.2. Mode de gestion du s			onomie fina	ncière			

\* Approbation en assemblée délibérante

<sup>4</sup> 

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 3 903 habitants au 31/12/2021 (3 823 au 31/12/2020).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 014 abonnés au 31/12/2021 (1 982 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

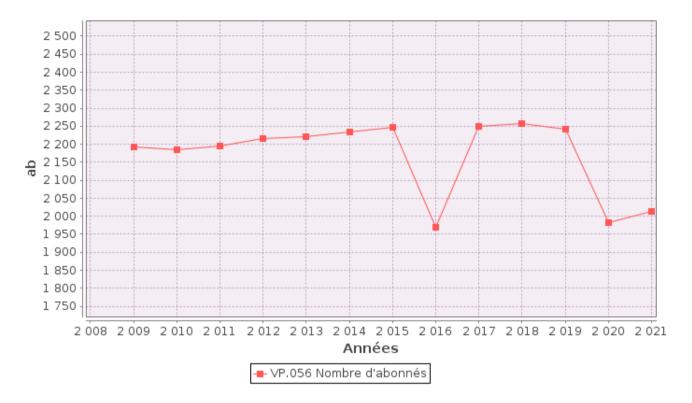
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Bonvillet	213	216	0	216	+1.41%
Charmois-l'Orgueilleux	289	290	0	290	+0.34%
Dombasle-devant-Darney	57	55	0	55	-3.51%
Dommartin-lès-Vallois	19	19	0	19	0%
Escles	229	241	0	241	+5.24%
Jésonville	72	75	0	75	+4.17%
Lerrain	246	251	0	251	+2.03%
Les Vallois	53	54	0	54	+1.89%
Pierrefitte	67	70	0	70	+4.48%
Pont-lès-Bonfays	43	44	0	44	+2.32%
Renauvoid	57	57	0	57	0%
Sans-Vallois	53	54	0	54	+1.89%
Senonges	77	74	0	74	-3.90%
Uzemain	543	551	0	551	+1.47%
Total	1 982	2 014	0	2 014	1,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,6 abonnés/km au 31/12/2021 (10,43 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,94 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,93 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée

au nombre d'abonnés) est de 147,6 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (163,17 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).



#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

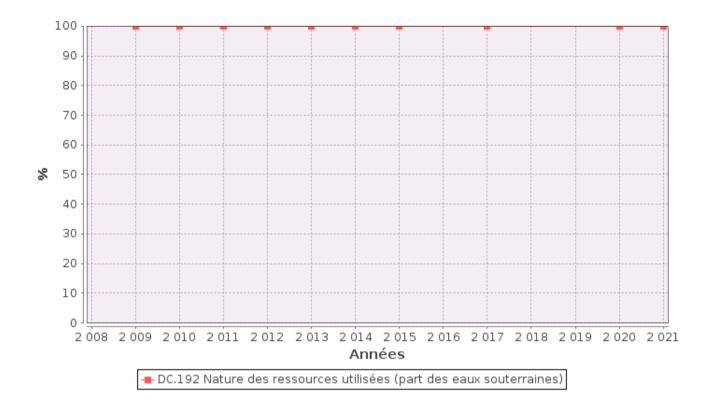


Le service public d'eau potable prélève 446 921 m³ pour l'exercice 2021 (460 014 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
FORAGE D'ESCLES	Forage	60M3/h 17H/jour	159 421	197 899	24,1%
SOURCE DE LA XATTE	Source	162m3/h 3888m3/jour	300 593	249 022	-17,2%
Total			460 014	446 921	-2,9%

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



#### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

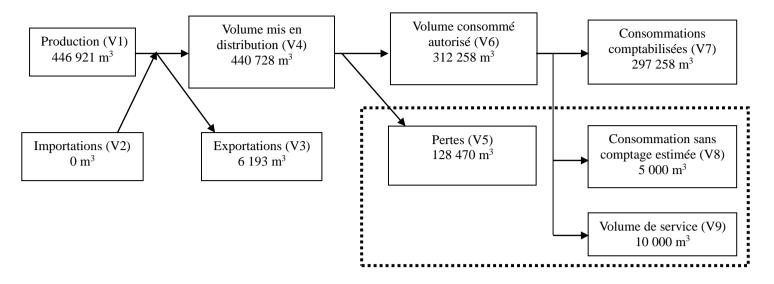


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Observations
Total			

#### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



#### 1.6.2. Production

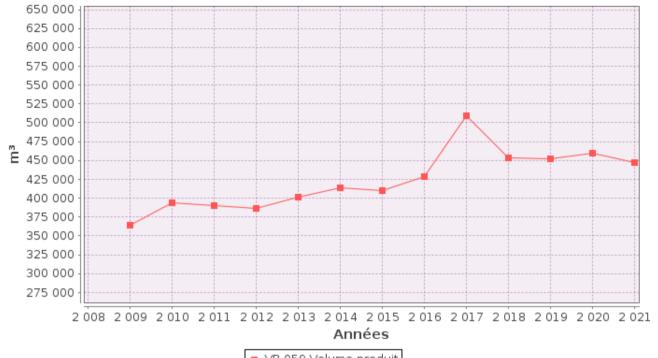


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Uzemain	Neutralite + chloration
Escles	Neutralite + chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
FORAGE D'ESCLES	159 421	197 899	24,1%	100
SOURCE DE LA XATTE	300 593	249 022	-17,2%	100
Total du volume produit (V1)	460 014	446 921	-2,9%	100



-- VP.059 Volume produit

#### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



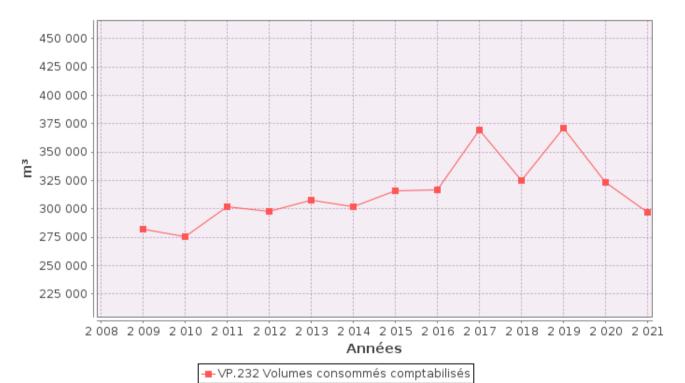
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	%	100



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	323 404	297 258	-8,1%
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total vendu aux abonnés (V7)	323 404	297 258	-8,1%
Communauté d'Agglomération d'Epinal (ex SIE de l'Avière	4 853	309	-93.63%
Belrupt Commune	5 795	4 984	-13.99 %
Darney Commune	2 413	350	-85.50 %
Harol Commune	11 409	156	-98.63%
SIE des Ableuvenettes	1245	0	-100%
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	25 715	5 799	-77.44%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés domestiques : domestique + non domestique



<sup>(2)</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.





	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 000	5 000	0%
Volume de service (V9)	10 000	10 000	0%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	338 404	312 258	-7,7%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 190 kilomètres au 31/12/2021 (190 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

0 € au 01/01/2021

0 € au 01/01/2022

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022				
Part de la collectivité						
Part fixe (€ HT/an)						
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50 €	50 €				
Abonnement <sup>(1)</sup> DN						
Part proportionnelle (€ HT/m³)						
Prix au m³ de 0 à 500 m³	1,18 €/m³	1,20 €/m³				
Prix au m³ de 501 à 1 000 m³	1,03 €/m³	1,04 €/m³				
Prix au m³ de 1 001 à 1 500 m³	0,96 €/m³	0,97 €/m³				
Prix au m³ au-delà de 1 500 m³	0,85 €/m³	0,86 €/m³				
Autre :	€	€				
Taxes et redev	ances					
Taxes						
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %				
Redevances						
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m³	0 €/m³				
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m³	0,31 €/m3				
VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³				
Autre :	0 €/m³	0 €/m³				

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Commentaire concernant la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.28 Agence Rhin Meuse - 0.35 Agence Rhône Méditerranée Corse

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 11/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

#### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%		
Part proportionnelle	141.60	144,00	1.69%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	191.60	194,00	1,25%		
Part du délégataire (en	n cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle			%		
Part proportionnelle			%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%		
Taxes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00		%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	37,20	0%		
VNF Prélèvement :	0,00		%		
Autre :	0,00		%		
TVA	12,58	12,72	1,11%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	49,78	49,92	0,28%		
Total	241.38	243,92	1,05%		
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,01	2,03	0.99%		



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Bonvillet	1.18	1.20
Charmois-l'Orgueilleux	1.18	1.20
Dombasle-devant-Darney	1.18	1.20
Dommartin-lès-Vallois	1.18	1.20
Escles	1.18	1.20
Jésonville	1.18	1.20
Lerrain	1.18	1.20
Les Vallois	1.18	1.20
Pierrefitte	1.18	1.20
Pont-lès-Bonfays	1.18	1.20
Renauvoid	1.18	1.20
Sans-Vallois	1.18	1.20
Senonges	1.18	1.20
Uzemain	1.18	1.20

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle X semestrielle trimestrielle П quadrimestrielle La facturation est effectuée avec une fréquence : annuelle semestrielle trimestrielle quadrimestrielle П

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 297 258 m<sup>3</sup>/an (349 119 m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3.	Recettes
	E T

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	435 536.93 €	458 232.67 €	+5.21%
dont abonnements	107 360.00 €	108 159.43 €	+0.74%
Recette de vente d'eau en gros	16 702.32 €	22 564.92 €	+35.10%
Recette d'exportation d'eau brute	0.00 €	0.00 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00 €	0.00 €	
Total recettes de vente d'eau	502 956.30 €	480 797.59 €	-4.41%
Recettes liées aux travaux	6 706.86 €	7 002.07	+4.40%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (préciser)	3 218.33 €	7 624.75 €	+136.92%
Total autres recettes	9 925.19 €	14 626.82 €	+47.37%
Total des recettes	512 881.49 €	495 424.41 €	-3.40%

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 458 232 € (502 956 € au 31/12/2020).

#### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2021
Microbiologie	26	0	25	0
Paramètres physico-chimiques	26	0	26	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	F	ı	1
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	AUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des	T		
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
considérée comme effectuée)			<u> </u>
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	T DE GESTION DES	RESEAU	X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	nt été obtenus en partie	A et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)		Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs			
d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	_	Oui Oui	10
compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	non: 0 point  oui: 10 points		
compteur <sup>(3)</sup> VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	non: 0 point  oui: 10 points non: 0 point  oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
compteur (3)  VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)  VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	non: 0 point  oui: 10 points  non: 0 point  oui: 10 points  non: 0 point  oui: 10 points	Oui	10

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

#### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

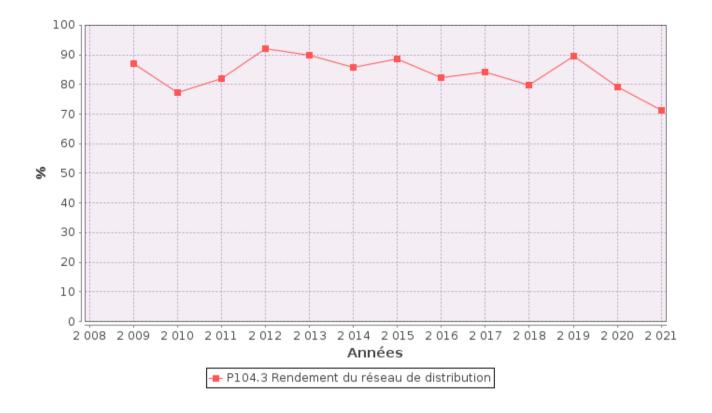
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau = 
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	79,2 %	71,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,25	4,59
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,5 %	%



#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,1 m³/j/km (1,6 en 2020).

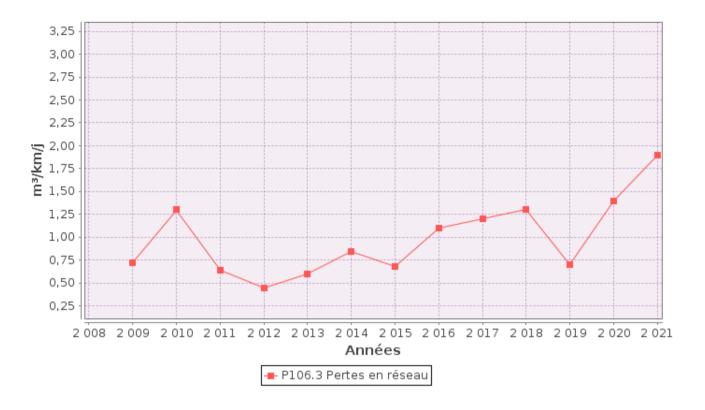
#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,9 m<sup>3</sup>/j/km (1,4 en 2020).



#### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 3,63 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,38% (0,41 en 2020).

#### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2020).

# 4. Financement des investissements

#### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10~\mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

#### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	27 402	407 810
Montants des subventions en €	0€	0€
Montants des contributions du budget général en €	0€	0€

#### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		468 386 €	436 535 €
Mandand name and dament Parameters and C	en capital	31 613.45 €	31 851.22 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	3 661.23 €	3 423.46 €

#### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 175 487.39 € (164 441.52 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Vérification de la source de rejonrupt	100 000	
Elaboration d'un nouveau plan pluri annuel de renouvellement des conduites	50 000	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels	de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2. 467,92 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0016 €/m³ pour l'année 2021 (0,0078 €/m³ en 2020).

#### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 823	3 903
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2	2,03
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,2%	71,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,6	2,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,4	1,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41%	0,38%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0078	0,0016